

ADÉ

Séance du 20 novembre 2025

Membres en exercice :

13

Date de la convocation : 14/11/2025

Le vingt novembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Marc BOYA.

Présents : 12

Présents : Jean-Marc BOYA, Marie-Claude LOPEZ-BOHOYO, Didier LOPEZ, Maryline CARASSUS, Xavier DUPUIS, Sandrine MILLET, Mathilde BOURDIEU, Manuel DUARTE, Davy GOURAUD, Marc JEANSON, Patrick LAYERLE, Florence POIZAC.

Votants : 12

Pour : 12

Représentés : .

Contre : 0

Excusés : Sabine DAMBAX-RODRIGUES.

Abstentions : 0

Absents : .

Secrétaire de séance : Mathilde BOURDIEU.

Objet : Demande d'échange de parcelles de la part de la société Agiliteam - DE_039_2025

Par courrier du 14 novembre 2025, monsieur Frédéric BOURGON demande à la commune d'Adé de céder à la société Agiliteam la partie du chemin rural séparant les deux parcelles (E 160 et E 161), afin de pouvoir sécuriser le site Agiliteam d'Adé comme le demande leur clientèle liée en particulier au secteur de la défense.

M. BOURGON, Directeur Général Agiliteam est tout à fait disposé à assumer le coût de l'opération permettant la déviation du chemin Lamathe afin qu'il longe par le Sud et par l'Est la parcelle E 160.


Vu l'accord des propriétaires et de l'exploitant agricole, le conseil municipal donne un avis favorable à cette opération et demande à monsieur le maire de s'occuper des différentes modalités nécessaires à la réalisation de cet échange de parcelles.

Les frais se rattachant à cette opération seront intégralement supportés par le demandeur, la société Agiliteam (*enquête publique si besoin, frais de notaires, frais de géomètre, etc.*).

Le conseil municipal à l'unanimité, émet un avis favorable cette demande.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Le président de séance,
Jean-Marc BOYA



Le secrétaire de séance,
Mathilde BOURDIEU

